

Publié le 27/09/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P378_2024

Date : 25/09/2024

OBJET : Séquence "Aurore polaire" au Planétarium Ludiver - Demande de subvention

Exposé

Le Planétarium LUDIVER est un équipement d'intérêt communautaire qui accueille plus de 35 000 visiteurs par an. Ce site vise à promouvoir les sciences auprès de tous les publics tant individuels que scolaires.

Le Planétarium LUDIVER conçoit en partenariat avec Terminus des Sciences (association ayant pour objet de valoriser les activités scientifiques et techniques dans le Cotentin), une exposition « de l'infiniment petit à l'infiniment grand » pour 2025. Le Planétarium LUDIVER complétera cette exposition par la production et la diffusion d'une séquence « full dome », dans son planétarium, séquence sur les aurores polaires débutant par une éruption solaire et culminant par l'observation des aurores sur Terre.

Le coût de production prévu est de 20 600 € HT. La Région ayant voté au printemps 2024 le lancement d'un nouveau dispositif de soutien : Normandie sup' - 3NC-CSTI (Normandie Nucléaire, Nouvelles Compétences - Culture Scientifique Technique et Industrielle), un dossier de candidature peut être déposé pour le financement de la séquence « Aurore polaire » qui peut bénéficier de ce dispositif.

Normandie sup' indique que le financement doit être prévu au maximum. Dans ce cadre, le plan de financement serait alors le suivant :

Région Normandie Sup'	20 600 € HT
Fonds propres Le Cotentin	0
TOTAL	20 600 € HT

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Considérant l'adéquation du projet de séquence « aurore polaire » au Planétarium LUDIVER avec le dispositif régional de soutien : Normandie Sup' - 3NC – CSTI,

Décide

- **D'autoriser** le dépôt d'une demande de subvention correspondante à la création d'une séquence fulldome « Aurore Polaire » pour le Planétarium LUDIVER,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE